



Grande salle, 19.12.2022 19:30

Présidence	Ismaël Perrin
Membres présents	Cassandra Cherix Virginie Claret Stéphane Robert Ismaël Osmani Emanuel Rey-Mermet Pascal Trombert
Secrétaire communale	Hülya Neza

### **24.01. ASSEMBLE PRIMAIRE - BUDGET 2023 : Accepté**

#### **Enoncé de la décision :**

Participation : 51 personnes (y compris le Conseil communal)

Le Président souhaite la bienvenue aux citoyens. Il ouvre cette assemblée primaire selon l'ordre du jour présenté et nomme les scrutateurs : Mme Nelly Perrin et M. Joë Gross

#### **1) PV et approbation de la dernière assemblée du 20 juin 2022**

Personne ne demande la lecture du procès-verbal. Le PV du 20 juin 2022 est accepté par 47 oui et 4 absentions sans remarque.

#### **2) Présentation du budget 2023 de la Municipalité**

Le Président présente le budget 2023 figurant en pièce jointe et explique qu'il répond aux dispositions de la Loi sur les communes du 5 février 2004 ainsi qu'à l'Ordonnance sur la gestion financière des communes édictée le 16 juin 2004 par le Conseil d'Etat. Il est établi selon la norme MCH2 exigée dorénavant par le Canton et la Confédération. Le Canton du Valais était un des derniers cantons à ne pas appliquer cette norme. Cependant, ce changement ayant requis de nombreux développements et un travail conséquent, la comparaison avec le budget des années précédentes n'est pour l'heure pas encore optimale.

Le budget prévoit les résultats suivants:

- Excédent des dépenses d'investissement CHF 2'152'000.--
- Excédent des recettes de fonctionnement ./ CHF 352'450.--
- Excédent des dépenses du compte financier CHF 1'799'550.--,

ce qui donnerait une perte de CHF 688'200.-- pour l'exercice 2023 après les amortissements comptables de CHF 1'357'270.--.

Le budget appelle de la part des citoyens les remarques suivantes :

**Quelles sont les pistes pour diminuer les dettes de la Commune :** Le Conseil municipal a décidé de réduire certains travaux en fixant des priorités dans le futur. Le passage au système MCH2 péjore fortement la dette par habitant sans que la situation n'ait véritablement changée, et il faut en tenir compte dorénavant dans la planification des investissements.

**Avez-vous tenu compte d'une diminution des investissements pour 2023 :** Oui ce budget a déjà été révisé à la baisse. Toutefois, il n'est pas possible de réduire certains investissements tels que ceux prévus pour l'eau potable qui dépendent directement du bien-être et de la santé des citoyens.

**Quand vont arriver les futures charges de construction de la nouvelle maison Commune :** Une part figure déjà au budget dans le compte de fonctionnement, il s'agit de la location des équipements investis. Les charges apparaîtront de même les prochaines années.

**Est-ce que tous les travaux en terme d'eau potable et de turbinage seront réalisés d'ici 2025 :** Oui quasiment tous les travaux de rénovation du réseau de Champoussin et du turbinage seront en principe réalisés d'ici à 2025.

**Est-il prévu d'indexer les impôts communaux :** Etant donné les travaux à effectuer en terme d'investissement, il n'est pas prévu de baisser fortement les impôts. Toutefois, le Conseil municipal s'engage à surveiller de près les investissements tout en garantissant des services qui fonctionnent. A noter tout de même que la Commune a décidé d'appliquer une proposition du Canton qui implique une légère baisse des impôts.

**Pourquoi le revenu des impôts projetés par le Canton a été revu à la baisse pour les années futures :** Les statistiques et les chiffres sont basés selon le montant des taxations définitives. Il est tenu compte des retards et des délais dans la taxation définitive. L'écart de provision est en effet très important, néanmoins le Canton reste toujours très prudent et prévoyant, en gardant une marge de manœuvre.

De plus, les revenus fiscaux ne tiennent pas compte uniquement des revenus, mais prennent aussi en compte des impôts en lien avec l'achat et la vente de biens (impôts sur les droits de mutations) qui sont difficiles, voire impossible à prévoir.

**Est-ce qu'il existe un rapport de gestion à la Commune pour connaître les dépenses et revenus annuels :** Chaque année les comptes, tout comme le budget, sont publiés sur le site de la Commune avec un rapport qui accompagne l'ensemble.

**Quel est le statut actuel de la société EWI SA :** EWI étant une société anonyme appartenant à la Commune, les comptes de cette société ne figurent pas dans les comptes de la Commune. C'est la participation de la Commune à la société, comme d'ailleurs toutes les autres participations (PDS CH SA, SDEC SA, Vièze Energie SA, etc.) qui apparaît au bilan.

**Quels sont les montant versés à EWI SA :** Aucun montant hormis le capital-actions de départ n'a été injecté par la Commune en faveur de EWI SA. Vu les procédures juridiques relatives aux Thermes Parcs, il a été décidé pour l'heure de geler cette société et de racheter les travaux déjà réalisés pour les Bains de Val-d'Illiez. Les investissements en lien avec EWI SA apparaissent dans le dicastère Economie publique.

**Où en est-on avec le projet de turbinage de Haute-Vièze :** Lors de la création de Vièze Energie SA en 2021, le projet a été mis à l'enquête publique. Etant donnée la possibilité d'effectuer la demande de concession et les autorisations de construire en parallèle, le dossier est encore en travaux auprès du Canton qui fait cet exercice pour la première fois. Quant à Salanfe SA, la Commune a déjà bénéficié d'une partie (sa part d'un 40%) du montant qui lui revient et qui représente une somme conséquente malgré les seuls 3% appartenant à la Commune. La procédure suit son cours pour l'autre part à vendre.

### 3) Plan financier quadriennal 2023 - 2026

Le Président commente brièvement le plan des investissements 2023 – 2026, dicastère par dicastère.

### 4) Approbation du budget 2023 de la Municipalité

Le Président soumet ensuite au vote à main levée le budget : il est accepté par 40 oui, 5 non et 6 abstentions.

### 4) Divers

#### Questions des citoyens :

**Pourquoi est-ce que Région Dents du Midi a fermé l'office du tourisme de Val-d'Illiez et pourquoi la société de développement n'est pas consultée pour ce type de décision importante :** pour des raisons de coûts. Il a été demandé à RDDM de faire des économies et l'analyse des besoins et de la fréquentation démontre que malheureusement le site de Val-d'Illiez n'est pas pérenne.

Néanmoins, il est vrai qu'il n'y a pas eu d'échange et d'explications données aux prestataires et il serait bon que cela puisse se faire. La Commune sollicitera RDDM pour qu'elle conduise un échange avec la SD pour expliquer cela.

**Pourquoi une rampe au bas de la place de jeux n'a pas été réalisée pour assurer la sécurité relative à la circulation des jeunes :** La Commune va étudier cette possibilité et éventuellement installer des obstacles pour freiner les voitures.

**Des enfants montent sur le toit du bâtiment de l'école :** La Commune va surveiller cette problématique.

La séance est levée à 20h55 et le Président remercie les citoyens pour leur participation avant de passer à l'Assemblée bourgeoisiale.

REMARQUES :

Approuvé le :

AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président :

Ismaël Perrin

Secrétaire communale :

Hülya Neza